



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title: Réfection du pont du ruisseau Clairvaux, au km 68,4, route 16, parc national Jasper		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P420-16-5402/A	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 001	Date: March 20, 2017 Date : 20 mars 2017
GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-17-00769797		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: March 23, 2017	Time Zone: Mountain Daylight Time (MDT)
À : 14h00	Le : 23 mars 2017	Fuseau horaire : Heure avancée des Rocheuses (HAR)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Nicole Levesque-Welch		
Telephone No.: / N° de téléphone : (403) 292-4691	Fax No.: / N° de télécopieur : (403) 292-4475	Email Address: / Courriel : nicole.levesque-welch@pc.gc.ca
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date



MODIFICATION 001

Cette modification est apportée en réponse à des questions posées par suite de l'appel d'offres 5P420-16-5402/A :

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. L'entrepreneur est-il tenu de fournir du personnel pour surveiller l'équipement routier jour et nuit?

R1. Consultez la partie 1.4.8 de la section 01 35 00.06 (Procédures spéciales - régulation de la circulation).

Q2. Est-ce qu'il faut modifier les soffites et chapiteaux de pile des deux piles?

R2. Oui, il faut apporter des modifications aux soffites et aux chapiteaux de pile des deux piles.

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés